



# 1 contrat ccd et depuis plus rien

Par **hiba07**, le **30/09/2012** à **08:11**

Bonjour,

Mon conjoint travail dans une entreprise il a un CDI 130H

En accord avec son patron il exerce dans une autre entreprise un CDD 17h30

Un ccd qui date du 1 nov 2011 durée déterminée de 2 mois il possède de cette entreprise seul ce contrat avec bulletins de salaires tout les mois depuis .

Question comment se fait que son patron lui a pas fait signé d autre contrat depuis ?

Et pour des papiers d accident de travail j ai du rencontré son patron pour un cachet de l entreprise en même temps je lui et posé la question pour ces contrat de travail et il a répondu ah bon je vais demander au comptable de lui en faire un (ccd) durée 2 mois (avenir)

Comment ??? Et pour les mois précédent comment sa fonctionne car il me dit les bulletins font foi

J ai des doutes

Merci

Par **Lag0**, le **30/09/2012** à **08:29**

Bonjour,

Et vous avez raison de douter, car seul le CDI à temps plein peut se passer de contrat écrit.

Dans le cas de votre conjoint, on peut considérer qu'il est en CDI à temps partiel, mais pour cela, le contrat écrit est obligatoire.

Par **hiba07**, le **30/09/2012** à **09:22**

Donc le patron na plus le droit de lui faire des ccd si je comprend bien ?  
De plus il doit lui fournir son contrat de travail alors?  
Et ce que mon conjoint ne peu pas être pénalisé au niveaux de la loi ou autre ?  
Merci